



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
01/04/2026

Nombre de conseillers  
municipaux

En exercice : 29  
Présents : 27  
Procurations : 01  
Votants : 28

**OBJET :**

**ORGANISATION**

-----

**Association des Communes  
Forestières – Désignation  
d'un délégué titulaire et d'un  
délégué suppléant**

==\_==

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection, à la majorité absolue, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

**Le Conseil Municipal**

**Procède à l'élection à la majorité absolue (6 abstentions)**

- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières

Proposition de la Liste « Pour Céret et le Vallespir continous ensemble » :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
MARITON Bruno	DUNYACH Denis

Proposition de la liste « Céret à cœur » :

Aucune proposition

Votants ..... 28  
Suffrages exprimés ..... 22  
Majorité absolue ..... 12

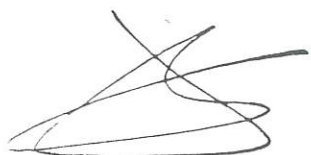
« Pour Céret et le Vallespir continous ensemble »      22 voix

**Sont élus en qualité de délégués auprès l'Association des Communes Forestières**

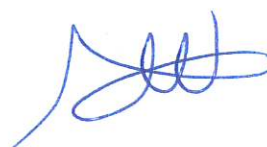
<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
MARITON Bruno	DUNYACH Denis

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**Sandrine CAPEILLE**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également